

## Stammtisch du 10 septembre 2009

### Espaces végétalisés à la Krutenau

### XANADU, 20h/22H

Personnes présentes : 24  
9 personnes excusées

Christiane Goetz présidente de l'AHBAK accueille les participants en présentant l'intervenante de la soirée, Suzanne Brolly.  
Suzanne, enfant du quartier, est en charge de la mise en œuvre de la campagne « zéro pesticide » à la Ville de Strasbourg.

L'invitation au Stammtisch décline 3 points

- l'intérêt « scientifique » de la végétation en milieu urbain
- la végétation source de convivialité
- la politique menée par la Ville.

Seuls les deux derniers seront traités au cours de la soirée, mais, si souhaits exprimés en ce sens, le premier point peut faire l'objet d'un Stammtisch spécifique.

#### Première partie : campagne « zéro pesticides »

Suzanne Brolly indique que, afin d'éviter les ambiguïtés liées à l'aspect qualitatif du terme « phytosanitaire », il a été décidé de cibler sur le « zéro pesticides ».

Les produits phytosanitaires sont des « agro pharmaceutiques », c'est-à-dire un ensemble de produits chimiques ayant pour fonction de réguler les espaces en végétation.

1) Étymologiquement, un **produit phytosanitaire** est un produit qui soigne les organismes végétaux.

Il s'agit d'une substance active ou d'une association de plusieurs substances chimiques ou micro-organismes, d'un liant et éventuellement d'un solvant éventuellement accompagnés d'adjuvants ou d'un tensioactif. L'expression « produit phytosanitaire » est couramment employée dans un sens proche de produit phytopharmaceutique, défini par la réglementation communautaire, ou de produit antiparasitaire contre les ennemis des cultures défini par la réglementation française, ou encore de pesticide.

Les phytosanitaires font partie de la famille des pesticides, elle même englobée dans la famille des biocides



## 2) Composition d'un pesticide

Un pesticide est composé d'un ensemble de molécules comprenant :

- une (ou plusieurs) matière active à laquelle est due, en tout ou en partie, l'effet toxique.
- un diluant qui est une matière solide ou un liquide (solvant) incorporé à une préparation et destiné à en abaisser la concentration en matière active. Ce sont le plus souvent des huiles végétales dans le cas des liquides, de l'argile ou du talc dans le cas des solides.
- des adjuvants qui sont des substances dépourvues susceptibles de modifier les qualités du pesticide et d'en faciliter son utilisation.

Il existe de part le monde près de 100 000 spécialités commerciales autorisées à la vente ; 15 à 20 nouvelles matières actives s'y rajoutent tous les ans..

Les substances actives sont minérales (ex : sulfate de cuivre) ou organiques (ex : carbamates).

Elles sont d'origine naturelle ou issues de la chimie de synthèse. Dans ce cas il peut s'agir de la reproduction par l'industrie chimique de molécules naturellement biocides isolés dans la nature

## 3) Catégories phytosanitaires

On parle de :

- acaricides : contre les acariens,
- bactéricides : contre les bactéries,
- corvicides et corvifuges : contre les corbeaux,
- fongicides : pour l'inhibition ou la prévention du développement des champignons
- herbicides, désherbants, phytocides ou débroussaillants : pour la destruction de plantes indésirables (aussi appelées mauvaises herbes ou adventices),
- insecticides : pour la destruction ou la prévention du développement des insectes,
- molluscicides : contre les limaces, les escargots,
- nématocides : contre les nématodes,
- parasiticides : contre les parasites,
- répulsifs : contre le gibier et les oiseaux,
- régulateurs de croissance : pour la prévention de la croissance excessive d'une plante, les anti-germinants, les produits favorisant la résistance des plantes, le bouturage, la mise en fruit.

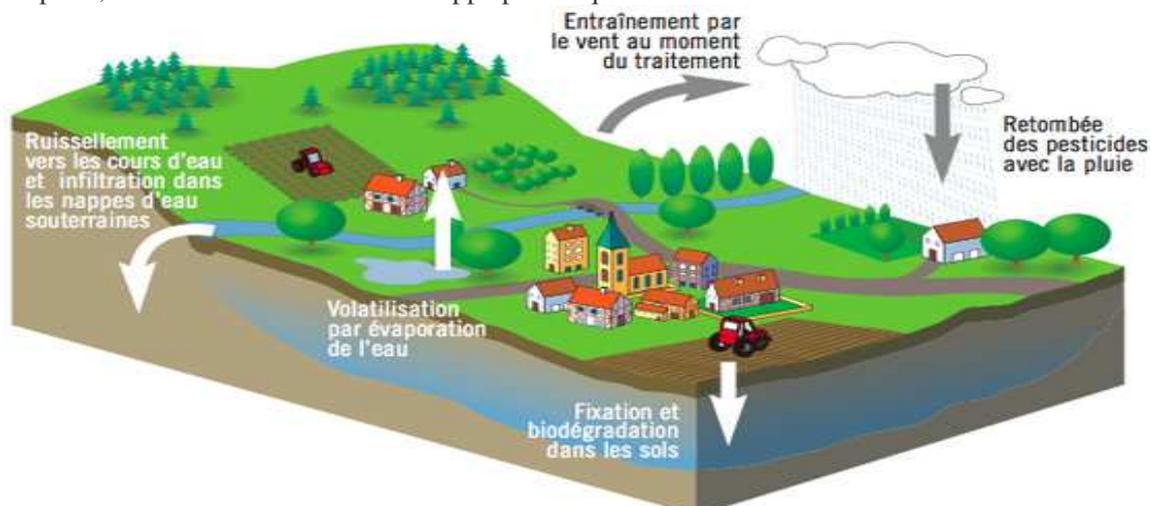
Le terme phytosanitaire exclut les substances nutritives du type engrais ou oligoéléments sauf quand il s'agit de mélanges d'engrais et de produits phytosanitaires.

Seuls 10% des produits phytosanitaires atteignent leur cible. Le reste est disséminé dans l'environnement

## 4) L'utilisation des pesticides fragilise notre écosystème en :

- diminuant la qualité de l'air,
- contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable,
- réduisant la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.

Les molécules de ces produits sont emportées, du fait du « lessivage » des sols des villes par les eaux de pluie, vers les rivières et dans la nappe phréatique.



## 5) Les alternatives au désherbage chimique

Pour chaque espace dans la ville, les services appliquent des méthodes d'entretien appropriées : la gestion différenciée.

6 types d'espaces ont été définis

- espaces floraux : bacs, jardinières, suspensions,
- espaces verts horticoles: parcs, abords de monuments et bâtiments publics,
- espaces verts urbains de cœur de quartier,
- espaces verts interquartiers : berges,
- espaces verts extensifs : espaces d'aspect naturel
- espaces verts naturels écologiques : faune et flore à protéger.

Au lieu de traiter tous ces espaces de la même manière, chacun bénéficie d'un traitement particulier, suivant ses caractéristiques, son usage et sa fréquentation.

Plusieurs techniques sont en test : des brosseuses mécaniques, des brûleurs à gaz, des appareils à vapeur ou à eau chaude...chacune a ses avantages et ses inconvénients qui se précisent au fil de leur utilisation.

En parallèle à ces méthodes, les aménagements et les pratiques sont adaptées pour réduire au maximum le désherbage : choix des plantes, mulching, paillage, prairies...

Quelles contributions des habitants ?

- journées de désherbage collectif
- jardins collectifs dans les écoles
- stationnement alterné pour favoriser l'écoulement de l'eau
- autres contributions créatives....

## Deuxième partie: jardins partagés, la végétation source de convivialité

Echanges d'expérience :

Les membres de l'Ahbak présentent leur pratique, débutée au mois de mars, de jardin partagé.

Il s'agit de mettre en culture, en coopération avec des enfants du Cardek, un terrain situé à proximité du silo à grains place Strass.

Une convention a été signée avec la Ville à cet effet (cf « objectifs de l'Ahbak en fin de compte rendu).

Une expérience similaire, « Jardins de nos rêves » est pratiqué à HautePierre depuis plusieurs années, dans les mailles Eléonore et Jacqueline, afin de

- favoriser la réappropriation des espaces extérieurs par les adultes,
- proposer des espaces de mise en culture, individuelle ou collective,
- y adjoindre des créations artistiques –en partenariat avec l'école des Arts Décoratifs-,
- accompagner les enfants dans la découverte de « la nature en ville ».

Possibilité de visiter le jeudi matin de 9h à 10h et le vendredi de 17 à 19h.

A noter également l'existence de jardins mis en valeur dans les cours d'immeubles du quartier : à découvrir.

Strasbourg, 10 octobre 2009  
Christiane Goetz